JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

HENRI PALANGIÉ

Préparation et exécution du recensement industriel de 1963

Journal de la société statistique de Paris, tome 106 (1965), p. 53-64
<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1965__106__53_0>

© Société de statistique de Paris, 1965, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (http://www.numdam.org/conditions). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM
Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
http://www.numdam.org/

VII

PRÉPARATION ET EXÉCUTION DU RECENSEMENT INDUSTRIEL DE 1963

En 1963 les entreprises industrielles de la France métropolitaine ont été soumises à un recensement portant sur leur structure et les résultats de leur activité au cours de l'année 1962.

Cette enquête avait été décidée par le gouvernement dans le cadre des recommandations formulées par l'Organisation des Nations-Unies, puis reprises et précisées par la Communauté Économique Européenne.

Pour retrouver en France les résultats d'une enquête analogue il faut remonter un siècle en arrière; en effet c'est en 1862-1863-1864 qu'avait été réalisé le précédent recensement. Sa conception était d'ailleurs fort différente de celle des enquêtes modernes.

Il faut également citer un essai malheureux effectué en 1931. Cette année-là les établissements industriels occupant plus de 10 salariés ont été soumis à une enquête réalisée en même temps que le recensement démographique. En raison de l'insuffisance des moyens mis en œuvre, la partie industrielle de ce recensement a été un échec.

L'enquête de 1963 a donc été abordée sans que les exécutants aient l'expérience d'une telle opération. Ils ont dû affronter la totalité des problèmes modestes ou difficiles qui se posent lors de la préparation, de l'exécution et de l'exploitation d'une enquête aussi importante. Ce sont ces problèmes que je voudrais évoquer rapidement aujourd'hui. J'espère le faire d'autant plus facilement que les difficultés à résoudre l'étaient pratiquement pour la première fois et sont donc bien présentes à mon esprit.

Cet exposé, étant donné l'état d'avancement des travaux, se trouvera limité à la préparation et à l'exécution du recensement. Une conférence ultérieure pourra être consacrée aux problèmes posés par la vérification des questionnaires, leur exploitation, la publication des résultats, et éventuellement à une analyse critique de l'opération.

Le présent exposé sera divisé en sept parties :

1. État de l'information statistique en matière industrielle;
2. Buts du recensement;
3. Méthode de travail pour la préparation du recensement;
4. Champ du recensement;
5. Questions posées;
6. Bases pour la mise en place des questionnaires — Prérecensement;
7. Exécution du recensement.

1. État de l'information statistique en matière industrielle

En 1962 l'information statistique en matière industrielle se compose à la fois de données issues d'enquêtes proprement industrielles et de résultats provenant d'origines diverses.

Les statistiques industrielles proprement dites sont de la compétence des ministères de tutelle. Les trois plus importants sont le ministère de l'Industrie, le ministère de l'Agriculture (pour les industries agricoles et alimentaires), et le ministère des Travaux publics et des Transports (pour le bâtiment et les travaux publics). Les autres sont le ministère de

l'Information (pour l'imprimerie de Presse), le ministère de la Santé publique (pour les exploitations d'eau minérale), le ministère des Armées (pour les établissements militaires), le ministère de l'Intérieur (pour la distribution d'eau), le ministère de la Construction (pour certaines enquêtes de construction), le ministère de la Justice (pour le travail dans les prisons).

En fait, si on excepte la statistique minière assurée directement par le Bureau de Documentation Minière, et les données établies sur leur propre activité par les grandes entreprises nationalisées (Électricité de France, Gaz de France), la quasi-totalité des statistiques industrielles sont réalisées non par les ministères, mais par des organisations professionnelles qui effectuent des enquêtes par délégation de ces derniers, en application de la loi du 7 juin 1951.

Il est important de préciser ici quelques-unes des caractéristiques de ces enquêtes professionnelles.

Elles sont conçues et réalisées par un très grand nombre de bureaux statistiques indépendants les uns des autres (plusieurs centaines). Chaque bureau cherche évidemment à adapter exactement l'enquête à l'idée qu'il se fait des besoins de la profession. Le comité de coordination des enquêtes statistiques détermine chaque année sur proposition des ministères de tutelle le programme d'ensemble des statistiques industrielles, mais étant donné les moyens très faibles dont il dispose, son rôle reste relativement modeste.

Il résulte de cette organisation que les statistiques professionnelles sont de qualité fort inégale; les syndicats groupant seulement de petites ou moyennes entreprises ne peuvent guère engager du personnel vraiment qualifié. Pour certaines branches pourtant assez importantes, l'information est pratiquement nulle, la nécessité d'organiser des enquêtes ne s'étant pas imposée à leurs dirigeants. La cohérence de données ainsi recueillies en ordre dispersé est des plus médiocres; les définitions sont souvent variables, les questions sont posées de façon différente. Dans la plupart des cas le réseau des questions posées est nettement en deçà de ce à quoi des entreprises industrielles pourraient raisonnablement répondre.

Enfin, malgré un effort récent, la plupart des statistiques professionnelles sont établies à l'échelon « France entière » sans ventilation par région.

*
* *

Mais il est une caractéristique technique des enquêtes professionnelles sur laquelle il convient d'insister. C'est que ce sont à peu près exclusivement des enquêtes de branche.

En effet, en raison de la polyvalence d'un très grand nombre d'entreprises et même d'établissements (1) de quelque importance, les statistiques disponibles en matière industrielle peuvent être des statistiques « de secteur » ou des statistiques « de branche ». Les statistiques de secteur sont celles qui ont trait à un ensemble d'unités (entreprises ou établissements) classées d'après leur activité principale. Les statistiques de branche au contraire couvrent une production déterminée à l'exclusion de toute autre, que celle-ci soit exercée par une unité entière (entreprise ou établissement), ou par une fraction d'unité.

Les syndicats professionnels s'intéressant chacun à une production déterminée, il en résulte normalement que les enquêtes qu'ils organisent ont trait à peu près exclusivement aux données relatives à cette production, et fournissent donc en règle générale des statistiques « de branche ».

(1) Rappelons que l'entreprise est l'unité juridique, l'établissement l'unité géographique. L'entreprise peut être soit confondue avec l'établissement — entreprise à établissement unique — soit comporter plusieurs établissements (ateliers, usines, mines, bureaux, etc.).

A l'information fournie par la statistique proprement industrielle s'ajoute celle en provenance de sources diverses : statistiques fiscales (chiffre d'affaires, bénéfices industriels et commerciaux), statistiques d'effectifs et de salaires tirées des déclarations souscrites par les employeurs de personnel salarié (déclarations 2460, précédemment 1024), statistiques d'emploi tirées des recensements démographiques, statistiques d'emploi et de salaires du ministère du Travail, exploitation des fichiers d'entreprises et d'établissements gérés par l'I. N. S. E. E., statistiques du Conseil national du Crédit, etc.

Toutes ces données, au contraire de celles recueillies par les organisations syndicales ont trait à des ensembles d'entreprises ou d'établissements classés d'après leur activité principale; ce sont des statistiques « de secteur ».

Les statisticiens et en particulier les comptables nationaux ont à utiliser simultanément des données de sources différentes. Notamment lorsqu'ils doivent évaluer des valeurs ajoutées par branche de production ils doivent ventiler des chiffres d'affaires donnés « par secteur » entre des branches pour lesquelles toutes les données sont de source syndicale. Ils sont réduits à des évaluations assez pénibles et approximatives, ayant à « concilier » suivant la formule des anglo-saxons des résultats de sources différentes.

Ainsi donc, l'ensemble de l'information industrielle outre les lacunes signalées plus haut souffre d'un manque très gênant d'homogénéité.

2. Buts du recensement

L'analyse rapidement faite du réseau d'information industrielle permet de dégager le premier but du recensement. Celui-ci apportera sur toutes les activités industrielles un ensemble cohérent d'informations à la fois par branche et par secteur. Les lacunes signalées ci-dessus seront comblées; les entreprises étant interrogées à la fois sur l'ensemble de leur activité et sur la ventilation par branche des données qui le méritent, la confrontation des données de secteur et des données de branche se fera avec une très bonne approximation.

Les utilisateurs d'un tel matériel statistique seront nombreux sur le plan de l'administration.

En premier lieu les statisticiens de l'I. N. S. E. E. eux-mêmes qui devront décrire les structures de l'industrie, rechercher les liaisons quantitatives entre les divers facteurs de production, présenter les comptes de la Nation et notamment le tableau d'échanges interindustriels sur des bases plus sûres, et enfin utiliser les résultats du recensement pour leurs travaux de prévision.

Cette documentation est également attendue par les statisticiens et économistes des divers ministères ainsi que par ceux du commissariat général du Plan d'Équipement et de la Productivité.

En outre, le recensement apportera des éléments précieux pour l'amélioration ultérieure de la statistique industrielle. D'une part il permettra de compléter la connaissance encore insuffisante que l'administration et même les organisations syndicales ont des diverses activités de chaque entreprise ou établissement et autorisera ainsi une organisation plus efficace des enquêtes courantes. D'autre part, la connaissance des données relatives à un assez grand nombre de variables, permettra d'établir des plans de sondage mieux adaptés aux buts poursuivis. Actuellement, il n'y a que la variable « effectif salarié » qui dans la plupart des cas puisse être utilisée comme élément de stratification.

Pour les entreprises industrielles et pour les organisations professionnelles, l'intérêt du recensement est double. D'une part grâce notamment aux données relatives aux consom-

mations de matières premières et aux livraisons ventilées par catégorie de client il permettra d'accroître largement l'efficacité des études de marché. D'autre part, chaque entreprise pourra se faire une juste idée de son importance relative par la connaissance des résultats du secteur dont elle relève. Il en sera de même pour les branches ou secteurs professionnels qui pourront se situer plus exactement dans le cadre de l'économie industrielle française.

Sur le plan international, rappelons que le recensement était effectué dans le cadre de l'enquête mondiale préconisée pour 1963 par l'Organisation des Nations Unies et par les Communautés européennes. Il apportera donc sur l'industrie française une documentation détaillée très utile pour situer la place de la France dans le monde. Les Communautés européennes y trouveront des données indispensables à leur bon fonctionnement.

3. Méthode de travail pour la préparation du recensement

Avant même que le recensement fut officiellement décidé, l'I. N. S. E. E. avait procédé à une étude préalable en vue de prévoir les grandes lignes du déroulement d'une aussi lourde enquête. Mais ceci n'était évidemment que l'embryon d'une préparation minutieuse qui ne pouvait se faire qu'en collaboration avec les divers intéressés.

Le décret du 20 juin 1961, prescrivant le recensement industriel prévoit qu'il est exécuté par l'I. N. S. E. E., mais confie sa préparation à un comité de recensement présidé par le directeur général de l'I. N. S. E. E.

Ce comité est composé à la fois de représentants de l'administration et de représentants du secteur privé.

Du côté de l'administration siègent au comité en premier lieu les principaux responsables de l'information statistique en matière industrielle : représentants de l'I. N. S. E. E. des ministères de l'Industrie, des Travaux publics et des Transports. A ceux-ci peuvent se joindre pour des travaux relevant de leur compétence des représentants d'autres ministères intéressés : Construction, Travail, Agriculture, Information, Santé publique, Armées et Intérieur.

La représentation administrative est complétée par deux délégués d'organismes utilisateurs de cette information : le service des Études économiques et financières, qui en 1961 avait la charge des travaux de comptabilité nationale et le commissariat général du Plan d'Équipement et de la Productivité.

A ce comité devaient nécessairement être associés des représentants du secteur privé. D'abord pour des raisons psychologiques évidentes, ils devaient participer à la préparation d'une enquête qui allait demander aux industriels de répondre à des questionnaires parfois assez lourds. D'autre part, et surtout, on n'a pas oublié le rôle actif et direct des syndicats professionnels dans la collecte d'une grande partie de l'information industrielle. Le recensement ne pouvait être étudié sans le concours de ces syndicats à la fois parce qu'il était dans une certaine mesure, conditionné par les enquêtes existantes et parce qu'il doit avoir une incidence certaine sur l'évolution ultérieure de ces enquêtes.

Des représentants du Conseil National du Patronat Français, de l'Assemblée des Présidents de Chambre de Métiers, et de l'Assemblée des Présidents de Chambres de Commerce et d'Industrie siègent donc au comité.

Celui-ci a tenu un nombre relativement faible de séances : il s'est contenté en effet de constituer les groupes de travail dont il sera question ci-après et d'entériner leurs rapports après avoir au besoin tranché certaines questions qui n'avaient pu réunir l'unanimité au sein des groupes.

Il est très important de noter qu'il n'a jamais été procédé à un vote au sein du comité; toutes les décisions ont résulté d'un consentement général.

Les groupes de travail auxquels ont participé de nombreux représentants des ministères et des organisations syndicales étaient au nombre de sept.

Le groupe 1 avait à préciser le champ du recensement, défini sommairement par les décrets du 20 juin 1961 et du 23 mai 1962.

Le groupe 2 devait préparer le prérecensement dont nous parlerons plus loin.

L'élaboration des questionnaires généraux incombait au groupe 3, celle des questionnaires spécifiques au groupe 4 (des précisions sur ce sujet seront données plus loin).

Le groupe 5 était chargé de l'information des entreprises soumises à l'enquête.

Les techniques d'exécution relevaient du groupe 6.

Enfin, le groupe 7 devait préciser le contenu des tableaux à publier.

4. Champ du recensement

Le décret du 20 juin 1961 prévoit que le recensement sera effectué auprès des entreprises et établissements exerçant les activités ci-après :

— Industries extractives;
— Production de gaz et d'électricité, distribution d'eau;
— Industries de transformation;
— Bâtiment et Travaux publics;
— Services à caractère industriel.

Le groupe de travail n° 1 a eu à préciser ces indications sommaires, par référence à la Nomenclature des Activités Économiques. Notons simplement que les entreprises artisanales correspondant au champ ainsi défini étaient interrogées au même titre que les entreprises plus importantes.

Les boulangeries non industrielles, les pâtisseries et les commerces des viandes qui dans plusieurs pays sont considérés, non sans raison, comme des entreprises industrielles sont traditionnellement classées en France dans l'économie commerciale. Aussi, a-t-il été décidé de renvoyer leur étude à un prochain recensement de la distribution.

A la demande du ministère de l'Industrie le décret du 23 mai 1962 a étendu le champ ainsi défini aux commerces interindustriels, c'est-à-dire aux commerces de gros dont les principaux clients sont les entreprises industrielles, par exemple les commerces de gros de charbon, de pétrole, de matériaux bruts, etc.

En effet, ces commerces se trouvent comme enclavés dans l'économie industrielle et notamment leur activité est décrite dans les tableaux des échanges interindustriels au même titre que celle des industries proprement dites.

***

Cette définition des activités soumises au champ devait être complétée par des précisions relatives aux entreprises et établissements à activités multiples, à la fois industrielle et non industrielle. Dans quelle mesure devaient-ils être soumis à l'enquête? Les règles simples ci-après ont été retenues.

Les entreprises à activité principale industrielle sont interrogées ainsi que la totalité de leurs établissements industriels ou non.

Les établissements à activité principale industrielle relevant d'une entreprise non industrielle sont interrogés (mais non l'entreprise).

Quant aux activités industrielles exercées à titre secondaire par des établissements relevant d'une entreprise non industrielle, elles sont négligées; il y a tout lieu de croire que cette exclusion porte sur une part infime de l'activité industrielle.

Le champ ainsi défini couvre approximativement 700 000 entreprises. Les établissements correspondants, au nombre d'environ 771 000, se répartissent comme suit :

650 000 établissements occupant moins de 6 salariés,
74 000 établissements occupant de 6 à 19 salariés,
42 000 établissements occupant de 20 à 199 salariés,
5 000 établissements occupant 200 salariés et plus.

La population salariale correspondante peut être évaluée approximativement à six millions et demi.

5. Questions posées

La détermination des questions à poser a sans doute été la plus difficile dans cette phase de préparation du recensement. Le groupe de travail devait en effet trouver une solution qui évite l'excès, à la fois dans la simplicité et dans la complexité.

Il pouvait tout d'abord être tenté, pour une enquête nouvelle et difficile, de rechercher une solution simple en posant un nombre restreint de questions.

Outre la perte d'information qui est la conséquence automatique d'une telle solution, on peut d'abord lui reprocher de mettre en route un appareil fort lourd pour un résultat qui ne lui est pas proportionné. Mais il y a plus. Les questions simples donc très générales, restent forcément vagues, si elles ne sont pas précisées par des définitions souvent complexes.

Très souvent, l'enquêté ne lit pas ces définitions, ou s'il les lit, ne les assimile pas, risquant ainsi de donner une réponse erronée. Mieux vaut, dans la mesure où il peut raisonnablement répondre, poser des questions plus précises et plus détaillées. Au reste, les questions trop générales cernent mal le problème de l'analyse de l'économie industrielle; l'enquêté s'en rend compte et conçoit du dédain pour les organisateurs qui, à son avis, posent mal le problème qui les intéresse.

L'excès inverse consiste à profiter de l'occasion d'un recensement pour multiplier les questions. On a alors vite fait de gonfler les questionnaires dans des proportions prohibitives.

C'est contre la multiplication des questions que le groupe de travail a eu principalement à se défendre. Que de fois n'a-t-on pas entendu que le recensement était l'occasion unique de recueillir tel ou tel renseignement. Il a fallu faire comprendre à certains représentants, tant de l'administration que des professions, que le but du recensement était non de dresser des monographies des diverses activités, ou de pousser à fond l'étude d'un point déterminé, mais de recueillir sur l'activité industrielle un ensemble cohérent de données qui, outre l'information directe qu'elles apporteraient, fourniraient la base ultérieure d'enquêtes détaillées.

Fort heureusement, nous disposions des données que l'organisation des Nations Unies souhaitait voir recueillir en 1963 et plus précisément de la version européenne préparée par le « Comité des statistiques industrielles » auprès de l'Office Statistique des Communautés Européennes à Bruxelles. Bien que nous n'ayons pas toujours pu suivre ces suggestions sur certains points de détail, elles ont été précieuses comme base de discussion. Sont venus s'y

ajouter un certain nombre de renseignements en valeur demandés en France principalement pour l'élaboration des tableaux de comptabilité nationale.

*
* *

Une réflexion, même rapide, sur le réseau très complexe des questions à poser fait apparaître que celles-ci sont soumises à un double classement.

Le premier classement est fait d'après le caractère général ou spécifique des questions. En effet, certaines d'entre elles, par exemple l'emploi, les salaires, les questions financières, ont un caractère de généralité tel qu'elles peuvent être posées sous la même forme quelle que soit l'activité exercée par l'unité interrogée.

D'autres, au contraire, par exemple les matières consommées, la production, les livraisons doivent être adaptées à l'activité exercée. Ce sont les questions dites spécifiques.

Le second classement doit être fait d'après l'unité auprès de laquelle les données sont disponibles.

Les données financières (bilan, investissements, valeur ajoutée) les livraisons en quantité et en valeur ne peuvent être demandées que pour l'entreprise entière; l'emploi, les salaires, les productions doivent être normalement disponibles pour chaque établissement.

Ces règles de classement étant précisées, voici comment s'articulent les questionnaires :

Questionnaires généraux

Ce sont ceux qui sont les mêmes quelle que soit l'activité exercée. Ils sont de deux sortes : questionnaires d'entreprise et questionnaires d'établissement (un troisième type réunit les questions des deux premiers pour les entreprises à établissement unique).

Questionnaire d'entreprise

— désignation, activité et adresse de l'entreprise,
— forme juridique,
— récapitulation de l'emploi et des salaires par établissement,
— investissements avec ventilation par établissement des investissements productifs,
— gros entretien,
— détermination et analyse de la valeur ajoutée,
— bilan.

Questionnaire d'établissement

— désignation, activité et adresse de l'établissement,
— occupation au sol,
— personnel,
— heures ouvrées,
— frais de personnel,
— véhicules,
— consommation d'énergie et d'eau.

Les questionnaires généraux ont dû être adaptés aux possibilités de réponse des unités interrogées. Ils sont de complexité croissante avec l'importance du personnel salarié, seule donnée dont on disposait avant le recensement.

Un premier type concerne les entreprises occupant jusqu'à 19 salariés, dans leur ensemble, sans leur demander aucune donnée par établissement. Les entreprises occupant moins de 6 salariés sont dispensées de répondre aux questions concernant le bilan, la consommation d'énergie et d'eau ainsi que la surface des locaux.

Une seconde catégorie s'adresse aux entreprises occupant de 20 à 199 salariés et aux établissements qui en dépendent (questionnaire d'entreprise et questionnaire d'établissement).

Une troisième enfin, concerne les entreprises occupant 200 salariés et plus, ainsi que les établissements qui en dépendent.

Questionnaires spécifiques

Les questionnaires spécifiques sont ceux qui doivent être adaptés aux activités exercées. 189 groupes d'activité ont été préalablement déterminés par référence à la Nomenclature des Activités Économiques, puis pour chacun de ces groupes ont été rédigés un questionnaire d'entreprise et un questionnaire d'établissement (complétés par un questionnaire destiné aux entreprises à établissement unique).

Le questionnaire d'entreprise est essentiellement consacré aux livraisons de produits, avec ventilation de ces livraisons par grande catégorie de clients.

Le questionnaire d'établissement interroge sur :

— la main-d'œuvre par branche;
— la consommation de matières;
— les productions en quantité.

On imagine le travail considérable qu'a été la réalisation en temps limité, avec le concours des ministères techniques et des syndicats professionnels d'un réseau de plusieurs centaines de types de questionnaires spécifiques.

Voici un exemple qui concrétisera la complexité du réseau de questionnaires à mettre en place :

Soit une entreprise composée de 3 établissements :
Établissement A : Siège social et administratif, pas de production.
Établissement B : Fonderie sur modèle.
Fonderie d'acier moulé.
Établissement C : Fonderie d'acier moulé.
Chaudronnerie.
Construction de wagons citernes.

L'entreprise recevra :

a) Questionnaires généraux :
— un questionnaire général d'entreprise,
— trois questionnaires généraux d'établissement, un pour chaque établissement.

b) Questionnaires spécifiques :
— trois questionnaires spécifiques d'entreprise (fonderie, chaudronnerie, construction de matériel ferroviaire),
— pour l'établissement B-1 questionnaire spécifique d'établissement (fonderie),
— pour l'établissement C-3 questionnaires spécifiques d'établissement (fonderie, chaudronnerie, construction de matériel ferroviaire).

Notons pour terminer, la solution particulière prise pour les commerces interindustriels, les entreprises de bâtiment et de travaux publics et les entreprises d'engineering. Pour chacun de ces trois types d'activité, seule l'entreprise entière a été interrogée, au moyen d'un imprimé spécial.

6. Bases pour la mise en place des questionnaires — Prérecensement

Toute enquête statistique suppose préalablement la connaissance concrète et aussi exacte que possible des unités à interroger. Le problème se posait avec une particulière acuité pour le recensement industriel, étant donné la complexité du réseau de questionnaires à mettre en place.

Pour les questionnaires généraux il suffisait de connaître l'activité principale des entreprises et des établissements de façon à déterminer s'ils étaient dans le champ de l'enquête, et évidemment leurs adresses. Ces données sont fournies par les fichiers d'entreprises et d'établissements de l'I. N. S. E. E. Ceux-ci sont alimentés à partir des déclarations souscrites par les intéressés auprès de l'administration des finances (pour le paiement des taxes de type chiffre d'affaires ou valeur ajoutée) et de la sécurité sociale (pour le personnel salarié qu'ils emploient). Ils sont en principe mis à jour chaque année à partir des déclarations de salaires (déclaration type 2460, anciennement 1024). Au cours des années 1961 et 1962, un effort particulier avait été fait en vue d'améliorer cette mise à jour. Le problème posé recevait donc là une solution relativement aisée.

Il n'en allait pas de même pour les questionnaires spécifiques. En effet, très souvent, un établissement de quelque importance doit recevoir plusieurs de ces questionnaires, adaptés à ses diverses activités.

L'activité principale étant seule connue, il fallait organiser une enquête préalable ou *prérecensement*, en vue de déterminer les activités secondaires.

Cette enquête s'adressait à toutes les entreprises occupant au moins 20 salariés (ce seuil était abaissé à 10 salariés pour les entreprises exerçant à titre principal certaines activités). Les entreprises plus petites étaient supposées à activité unique.

Elle consistait à envoyer à chaque entreprise une nomenclature de 189 groupes d'activités, à chacun desquels correspondait un type de questionnaire spécifique. L'entreprise était invitée à inscrire sur un questionnaire très simple — purement qualitatif — les activités exercées par chacun de ses établissements, c'est-à-dire, à préciser elle-même les questionnaires spécifiques qu'elle devait recevoir.

Toutes les productions non intégrées, c'est-à-dire destinées à subir une transformation ultérieure dans un autre établissement, ou à être vendues, devaient être déclarées. Par contre, les productions intégrées (subissant une transformation ultérieure au sein même de l'établissement) ne devaient être déclarées que si elles figuraient sur une liste limitative de productions de base (par exemple fonderie, filature, fabrication de pâte à papier...). Il était apparu en effet que la déclaration de toutes les activités intégrées conduirait à une complexité excessive tout en fournissant des renseignements qui seraient parfois sans intérêt.

7. Exécution du recensement

Interroger la totalité des entreprises comprises dans le champ eut été fort lourd et sans doute peu rentable. Aussi a-t-il été décidé que les entreprises occupant moins de 6 salariés seraient soumises à un sondage. Le plan de sondage a été déterminé en utilisant les

SALLES DE LECTURE

seules données préexistantes au recensement c'est-à-dire l'activité des entreprises et l'effectif des salariés qu'elles emploient.

Il a été décidé d'interroger le plus petit nombre possible d'entreprises occupant moins de 6 salariés, compatible avec les deux conditions ci-après :

a) obtenir pour chaque secteur d'activité défini par un numéro à 3 chiffres de la nomenclature une estimation de l'effectif total, France entière, des salariés employés par les entreprises occupant au plus 5 salariés, avec un coefficient de variation inférieur à 10 %;

b) obtenir pour chaque secteur défini ci-dessus une estimation de l'effectif total des salariés occupés par toutes les entreprises d'une région de programme (quel que soit le nombre de salariés employés par chacune d'elle) avec un coefficient de variation inférieur à 10 %.

On a ainsi déterminé des taux de sondage qui, suivant les activités, sont de 1/20, 1/10, 1/5, certains secteurs étant même interrogés exhaustivement. Le taux de sondage moyen est d'environ 1/8. Le nombre total des entreprises interrogées par le recensement s'est élevé, compte tenu de ce sondage à 208 345.

L'enquête, quelle que soit la taille de l'entreprise, a été effectuée par voie postale. Sur la proposition des représentants patronaux, il a été décidé que chaque entreprise recevrait la totalité des questionnaires la concernant, pour elle-même et pour ses divers établissements.

*
* *

La collecte a été réalisée par l'intermédiaire des directions de l'I. N. S. E. E. dont l'implantation régionale s'est révélée, une fois de plus, particulièrement utile.

Au printemps de 1962 un prérecensement et un recensement pilotes ont été effectués auprès d'un petit nombre d'entreprises. Cette expérience a permis d'apporter aux questionnaires d'ultimes retouches.

Le prérecensement a été effectué au cours du 4e trimestre de 1962. Portant sur un nombre relativement peu élevé d'entreprises moyennes ou grandes (environ 60 000) et ne posant que des questions qualitatives, il a été assez rapidement terminé avec un taux de non-réponse très faible (environ 0,2 %).

Les questionnaires du recensement ont été lancés à partir du mois de mars 1963. Leur collecte a été beaucoup plus laborieuse et n'a été pratiquement terminée qu'au bout d'un an. Encore a-t-il fallu procéder à de nombreuses relances auprès des enquêtés, soit sous forme de lettre de rappel, soit par demande téléphonique, soit par envoi d'enquêteurs. Des envois de lettres de mise en demeure préalable à une sanction administrative, contrepartie du secret statistique auquel l'administration est tenue, ont permis de récupérer les réponses d'une certaine proportion de récalcitrants. Le taux de non-réponse se situe entre 3 et 4 %.

Après vérification des questionnaires, leur exploitation est en cours. Elle aboutira à des séries de tableaux dont le schéma a été déterminé par le groupe de travail « publications »; certains de ces tableaux correspondent à une demande de l'Office Statistique des Communautés Européennes, d'autres devant satisfaire des demandes purement françaises.

Les tableaux relatifs aux données des questionnaires généraux devraient être disponibles dans le courant de 1965. Ceux concernant les questionnaires spécifiques l'année suivante.

Henri PALANGIÉ

DISCUSSION

M. Charles PENGLAOU, après avoir rendu hommage à l'exposé si clair et si concis de M. Henri PALANGIÉ, demande à l'orateur quelques précisions sur la teneur du questionnaire général.

L'indication des investissements est-elle accompagnée de leur estimation et, dans l'affirmative, à quelle valeur se réfère-t-on (valeur de bilan, valeur vénale...)?

Le capital, ou plus exactement l'actif net, des firmes enquêtées doit-il être consigné?

De surcroît, les participations de la société intéressée dans d'autres firmes sont-elles à indiquer autrement que comme valeurs immobilisées, rubrique visée par le plan comptable (ce renseignement serait précieux à l'heure actuelle puisque les entreprises doivent faire face à la concurrence étrangère en procédant à des « intégrations » de plus en plus larges)?

M. TAURAND. — A-t-on posé des questions relatives au nombre de m² de planchers (bureaux ou ateliers), de garage, de parking, d'aire de stationnement, utilisés par l'établissement recensé. Ceci afin de pouvoir dégager des moyennes d'utilisation du sol par activité ou selon l'importance des établissements en personnel, machinerie, etc...

M. BRICHLER. — M. BRICHLER dit l'intérêt qu'il a trouvé dans la communication de M. PALANGIÉ et lui pose la question suivante :

M. PALANGIÉ a indiqué que 3 à 4 % des entreprises interrogées n'ont pas répondu; ce pourcentage peut être négligeable s'il s'agit d'entreprises artisanales, mais il peut aussi fausser sérieusement les résultats de recensement s'il s'agit d'entreprises importantes.

RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES

PAR M. CHARLES PENGLAOU

1. Les investissements sont indiqués non en nature mais en valeur. Il s'agit du montant des dépenses (achats, travaux faits par des fournisseurs, ou travaux faits par l'entreprise elle-même) effectués en métropole au cours de l'exercice clos en 1962, pour l'ensemble des activités, que les biens aient été mis en service ou non pendant cet exercice.

2. Il est demandé à chaque entreprise un bilan avant répartition pour les deux derniers exercices (clos en 1961 et en 1962). Pour chacun des éléments de l'actif les amortissements et provisions pour dépréciations doivent être indiqués par l'entreprise.

Une seule donnée est demandée pour l'ensemble des fonds propres : capital, réserves, provisions (non compris les provisions déjà portées en déduction d'actif) et résultats avant répartition.

3. Par contre il n'a pas paru opportun de demander aux entreprises des précisions sur leurs participations à d'autres sociétés. Toutefois le résultat des immobilisations incorporelles (comprenant le montant des titres de participation) est demandé à part.

PAR M. TAURAND

Sur la demande de la Direction de l'Aménagement du Territoire au Ministère de la Construction, il a été décidé de poser sur l'occupation au sol des questions forcément sommaires. Ce sont les suivantes :

Superficie totale du territoire bâti et non bâti

Superficie couverte { Surface au sol / Total des surfaces intérieures

Superficie approximative du terrain qui reste disponible pour des installations et constructions éventuelles.

Les résultats escomptés pourront servir de base à l'exécution d'enquêtes plus détaillées.

PAR M. BRICHLER

Le pourcentage des réponses (3 à 4 %) n'est certainement pas uniforme quelle que soit la taille des entreprises. La plus grande proportion de non répondants se situe au niveau des petites entreprises. Un effort particulier a été fait pour obtenir des réponses des entreprises importantes.

Les entreprises ayant répondu couvrent plus de 99 % de la population salariée de l'industrie.

Ces résultats très satisfaisants ont pu être obtenus grâce aux efforts des Directions Régionales de l'I. N. S. E. E. et à l'appui effectif des organisations patronales, des Chambres de Commerce et des Chambres des Métiers.

Les tableaux statistiques pourront donc être redressés avec une bonne approximation pour tenir compte des déficiences constatées.